Sorel KONDA

De: claire abbes <claire.abbes103@gmail.com>

Envoyé: jeudi 4 avril 2019 12:18

À: Sorel KONDA

Cc: Joseph Sulpizio; Alexandre DARDOL
Objet: Re: Finalisation LA RESERVE Bilan 2018

Pièces jointes: La Réserve-Voûte-Crettaz-Fact 1812-003 - Acpte 2000€ + solde 4648.72.pdf;

RESERVE-LDLC-Ordi ST-1 150.86€-20181204.pdf; La Réserve-Philivey-Convention de garde-29 rue Claude Decaen Paris 12ème.PDF; Contrat mise à dispo DANONE signé.pdf; Contrat de location POTIOK signé.pdf; La réserve-Voute-Bâti déco-Fact

18.11.05-54 960€-20181123.pdf

Bonjour Madame Konda,

Suite aux informations demandées, mes réponses dans le corps de votre mail :

Afin de finaliser les comptes sur La Réserve au 31.12.2018 nous avons besoin des informations suivantes :

- Le compte courant de la SNC ADENOR au 31.12.2018 Avez-vous pu joindre le comptable d'Adenor à ce sujet
 ?
- Les frais de travaux avancés par La Réserve pour le compte de Philivey sont régularisés comment ? Voir pièce jointe. Y a-t-il des refacturations de frais à réaliser? Concernant ce point, vous m'avez parlé de 3 factures celle d'Adsum (Fact 449) pour du courtage sur Armand Carrel/SNC ADENOR, celle de VITA pour de la gestion sur Angoulême/SNC ADENOR et celle de Louis THOLANCE pour de la prise de vue/suivi chantier sur Decaen/SNC PHILIVEY. Pour ces 3 factures, il était convenu entre les associés que ce soit la Réserve qui en supporte les frais. Avez-vous besoin d'un document particulier pour justifier de cette entente ?
- Pouvez-vous nous communiquer le bénéficiaire du chèque de 2 000€ et le justificatif nécessaire ? Il s'agit du règlement de l'acompte sur la facture N°1812-003 de la société CRETTAZ (en PJ) pour le bien rue de la Voûte.
- La facture d'ordinateur de M. Tholance acheté le 03/12/2018 pour 1 150.86€ En PJ
- Vous trouverez ci-joint vos rémunérations au 31.12.2018, merci de nous les confirmer. Monsieur Sulpizio vous a répondu sur ce point
- Suite à la réception des comptes courants des filiales, nous avons constatés qu'il n'apparait pas le virement fait à la SNC PHILIVEY le 30/11/2018 pour 54 960€. Pouvez-vous nous dire de quoi il s'agit ? Il s'agit d'une erreur de virement de ma part. La facture Bâti décoration services d'un montant de 54 960€ (en PJ) concerne La Réserve/21 rue de la Voûte et j'avais effectuer le virement depuis le compte de la SNC PHILIVEY au lieu du compte de La Réserve, donc le virement du 30/11/2018 concerne le rembst par La Réserve à Philivey.
- Vous trouverez également la convention de garde entre La réserve et Philivey concernant les locations à Claude Decaen ainsi que les contrats de location signés par La Réserve avec les sociétés Potiok et Happy Company.

Le ven. 29 mars 2019 à 18:08, Sorel KONDA <sk@fidess.fr> a écrit :

Bonjour Monsieur Sulpizio et Madame Abbès,

Afin de finaliser les comptes sur La Réserve au 31.12.2018 nous avons besoin des informations suivantes :

• Le compte courant de la SNC ADENOR au 31.12.2018